

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Hamid HAMLIL à Virginie REY, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 février	Le 18 février	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	44

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2021-02-12 Travaux de mise en séparatif de Courtelevant-Tranche 2 - 2021

Rapporteur : Gilles COURGEY

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 février 2021,

Les travaux consistent en la mise en séparatif de l'assainissement sur une dernière tranche de Courtelevant (rues de l'Eglise, impasse de la Forêt et rue de Florimont) :

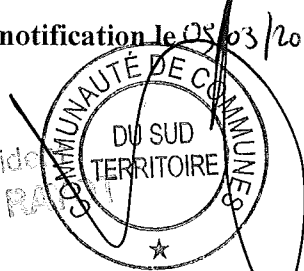
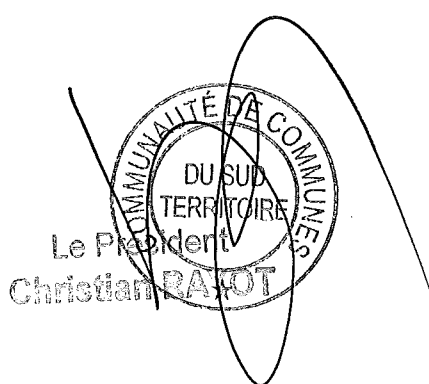
- la création d'un réseau de collecte d'eaux usées strictes en DN 200, sur 740 ml,
- la création de 28 branchements neufs
- la création d'un poste de refoulement avec sa canalisation de refoulement.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 25 février 2021 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise STPI, pour un montant de 399 784,51 euros HT.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement. Il est proposé au Conseil Communautaire d'effectuer une demande d'aides financières auprès de cet organisme pour ces travaux, à son taux maximum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider l'attribution du marché à l'entreprise STPI pour un montant de 399 784.51 euros HT comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.
- De réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- D'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux de mise en séparatif.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 05/03/2021</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAJOT</p> 	<p>Le Président,</p> 
---	--